PROCÈS-VERBAL

Comité de Direction

Réunion du : **à :**	**29/09/2026** **18h00**
Présidence :	**M. Antonio TEIXEIRA**
Présents :	**Mme Dominique BOUSSARD** **MM. Claude TISSIER, Patrick BASTGEN, Jacques BLANCHET, Michel REBRIOUX, Mounire LYAME, Sébastien GIRARD, Hervé GARRIGUES, Hervé PORTENSEIGNE, Johan MICHOUX (Président District 18), Sébastien SALMON (Président District 28), Marc TOUCHET (Président District 36), Christophe BROSSARD (Président District 37), Laurent LEGENDRE (Président District 41) et Benoît LAINE (Président District 45)**
Excusés :	**MM. Bruno MARTINS (Représentants des médecins) et Maurice BOUQUET**
Assistent à la séance :	**MM. Maxime MALDENT (Directeur Administratif et Financier), Jérôme MONOT (Directeur Technique Régional)**

☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Le Président de la Ligue, Antonio TEIXEIRA ouvre la séance à 18h et souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

PRESENTATION DU PROJET CLUB

Françoise TARTARIN, Conseillère technique régional, présente le nouvel outil du projet club à l'ensemble des membres du Comité de Direction et sa mise en application au cours de la saison pour l'ensemble des clubs. Françoise répond aux questions des participants.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

- Procès-verbaux du Comité de Direction du 07/07/2026 et du Bureau Exécutif du 23/07/2026, du 30/07/2026 et du 27/08/2026

➢ **Les procès-verbaux sont validés par le Comité Directeur.**

Présentation et Validation des comptes 25/26

Monsieur Rudy ROUSSEAU (cabinet ORCOM) fait lecture et présente l'ensemble des comptes de la saison 2025/2026.

⇨ **Voir l'annexe 1 du présent Procès-verbal**

Madame Laetitia CHATRON (Commissaire aux comptes) confirme la bonne santé financière de la Ligue du Centre- Val de Loire de Football.

➢ ***Le Comité de Direction valide les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2026 et son résultat comptable pour la somme de + 52 085 €.***

Ils seront soumis à l'approbation des clubs lors de l'Assemblée générale du 6 Novembre 2026 qui aura lieu à l'UFR STAPS d'Orléans.

INFORMATIONS DU PRESIDENT

- **Hommages**

La Ligue est informée des décès de :

- M. François BERTON, Ancien trésorier du District du Cher,
- Mme LAINE, épouse de M. Marcel LAINE, ancien arbitre international,
- M. Julien AUBRUN, arbitre du District de l'Indre.

Le Comité de Direction présente à la famille du défunt ses sincères condoléances et l'assure de sa sympathie attristée.

- **Naissance :**

La Ligue Centre-Val de Loire de Football félicite Lucas BAUDON et sa compagne pour la naissance de leur premier enfant.

- **Ordre du Jour de l'Assemblée Générale du 6 Novembre 2026**

Le Comité de Direction valide l'ordre du jour pour l'Assemblée Générale du 6 novembre 2026 à l'UFR STAPS à Orléans.

- **Assemblée Fédérale 2028**

Le Comité de direction valide à l'unanimité la candidature de la Ligue Centre-Val de Loire de Football pour l'accueil de l'Assemblée Fédérale 2028 à Orléans avec la participation de l'ensemble des Districts dans un groupe de travail consacré à l'organisation de cette manifestation.

- **Modification de l'application du carton blanc**

Pour donner suite à des problèmes informatiques pour l'inscription sur la FMI de certains cartons blanc, le Comité de Direction valide les modifications suivantes sur le règlement du carton blanc :

…/…

Article 9 – Conséquences disciplinaires de l'exclusion temporaire et inscription sur la FMI

L'exclusion temporaire équivaut à un avertissement disciplinaire

Lorsqu'un joueur reçoit deux avertissements au cours du même match, il est exclu définitivement.

Ce cumul peut prendre l'une des formes suivantes :

- Carton blanc : **Inscription sur la FMI**
- ~~**Carton blanc + carton blanc**~~
- ~~**Carton jaune + carton blanc**~~
- Carton blanc + carton jaune : **Cartons rouge : Ils sont notifiés sur la FMI en tant que « 2 cartons jaunes/rouge » en inscrivant en observation « le 1er carton jaune est un carton blanc pour (motif)**
    - L'arbitre exclut alors le joueur en lui montrant un carton rouge. Le joueur est exclu pour le reste de la rencontre et son équipe poursuit la rencontre avec un joueur de moins.

Article 8 – Règle de cumul avec les autres sanctions

L'exclusion temporaire du capitaine dans le cadre d'un carton blanc adressé à un officiel d'équipe ne correspond pas à une sanction disciplinaire adressée au capitaine. Elle n'est donc pas cumulable aux cartons blanc et/ou jaune que le capitaine aurait déjà pu recevoir.

Lorsqu'un officiel d'équipe reçoit deux avertissements au cours du même match, il est exclu définitivement.

Ce cumul peut prendre l'une des formes suivantes :

- ~~**Carton jaune + carton blanc**~~
- Carton blanc + carton jaune : **Carton rouge : Ils sont notifiés sur la FMI en tant que « 2 cartons jaunes/rouge » en inscrivant en observation « le 1er carton jaune est un carton blanc pour (motif)**

Cette exclusion définitive est immédiate et doit être mentionnée dans le rapport d'après-match.

…/…

Le reste sans changement

- **Convention d'objectifs Ligue/Districts**

Le Comité de Direction rappelle aux Présidents de District l'échéance du 31 Octobre 2026 pour le retour du projet de la convention d'objectifs 2026/2027.

- **Vies des Clubs**

- Le Comité de Direction valide l'affiliation des clubs suivants :
  FOOTBALL SANCEROIS (565875) à compter du 9/07/2026,
  FOOTBALL CLUB DE LIGNIERES (566001) à compter du 23/07/2026,
  US VORNAY (566000) à compter du 16/07/2026.

- Le Comité de Direction valide la radiation des clubs suivants :
  F.C. LUTZ EN DUNOIS (534006) à compter du 12/06/2026,
  ENT. DES CLUBS DE F. DU PAYS MONTRESOROIS à compter du 01/082026.

- Le Comité de Direction valide les mises en inactivité (depuis le 21/08/2025) :
  ENT.S. MARIGNY LES USAGES (529946) Libre U16 à U19 et Libre U14F à U18F à compter du 05/06/2026,
  AM.S. AUGERVILLE LA RIVIERE (520294) Libre U16 / U17 à compter du 02/07/2026,
  F.C. ML INGRE (528298) Libre Senior F à compter du 20/07/2026,
  AMICALE SPORTIVE DE VERDIGNY (561245) inactivité totale à compter du 01/07/2026,

AV. COURTENAY (515096) Libre U18/19 à compter du 09/07/2026,
ET.S. COLOMBIERS (537086) inactivité totale à compter du 22/07/2026,
SAINT ETIENNE DE CHIGNY FOOTBALL CLUB (564783) inactivité totale à compter du 26/07/2026,
J.S. PRUNIERS (524466) Libre U18/19 et Libre Senior à compter du 23/08/2026,
ESPOIR C. MOSNAY (520959) Libre Senior à compter du 20/08/2026
U.S. VOUILLON (529936) Libre Senior à compter du 05/08/2026,
ESP.C. SASSIERGES ST GERMAIN (525834) Libre Senior F à compter du 17/08/2026,
F.C. VILLERBON (560795) inactivité totale à compter du 16/07/2026,
A. ESCALE F. ORLEANS (548992) Libre Senior à compter du 01/07/2026,
U.S. LUNERY/ROSIERES (544155) Libre Senior à compter du 17/06/2026,
AS RECHÈVRES (560241) Libre Senior à compter du 18/06/2026,
A.S. CHAILLES CANDE 99 (548236) Libre U14/U15 F à compter du 30/06/2026,
ENT. ST SULPICE-FOSSE-MAROLLES (541778) Libre Senior à compter du 30/08/2026,
ASSOCIATION SPORTIVE DES PTT BLOIS (564291) Libre Senior à compter du 30/08/2026,
F.C. LEVROUX (544727) Libre Senior F à compter du 30/08/2026,
F.C. LEVROUX (544727) Libre U16 / U17 à compter du 31/08/2026,
SP.C. SEGRY (549286) inactivité totale à compter du 09/09/2026,
U.S.A. LURY S/ ARNON - MEREAU (529034) Libre U18/19 à compter du 10/09/2026,
STE MLE O.C. ST. JEAN BRAYE (524970) Libre U16 / U17 à compter du 01/09/2026,
F.C. LUANT (526408) Libre U14/U15 à compter du 06/09/2026,
F. C. DE LA VALLEE DE L'OUANNE (580847) Beach Soccer / Football d'animation à compter du 16/09/2026,
ENT.ET. PITHIVERIENNE-DADONVILLE (505151) Libre U16 / U17 à compter du 01/07/2026,
E.S. DE LA VALLEE VERTE (551127) Libre U16 / U17 à compter du 25/08/2026,

- Le Comité de Direction valide la reprise d'activité des clubs suivants :
  FOOTBALL CLUB CÉPHONS BOIS D'HAULT (561195) Reprise d'activité totale à compter du 25/06/2026 ;
  E.S. DE LA VALLEE VERTE (551127) Libre Senior et Libre Senior F à compter du 06/07/2026,
  ESP.C. SASSIERGES ST GERMAIN (525834) Libre Senior à compter du 10/07/2026,
  A.S. VILLEMEUX S/EURE (504942) Libre U16/17 à compter du 03/08/2026,
  FOY.J. CHAMPHOL (520961) Libre U16/17 et Libre U18/U19 à compter du 15/09/2026,
  STE S. ST. SYMPHORIEN LE CHÂTEAU (526500) Libre U14/15 + U14/15F et Libre U12/13 + U12/13 F à compter du 18/09/2026,
  A.S. CHAILLES CANDE 99 (548236) Libre Senior F à compter du 31/08/2026.

Président de séance,
Antonio TEIXEIRA

Secrétaire de séance,
Patrick BASTGEN

Publié le 26/10/2026